

N°60/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 novembre 2021

OBJET : DELIBERATION POUR FIXER LA SITUATION CONTRACTUELLE D'UN AGENT

Le quinze novembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Serge BLANC
Convocation en date du : 29 octobre 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : AUBERT Sylvain (pouvoirs donnés à GRAS Julien), BARBAN Daniel (pouvoirs donnés à CATELAN Thierry), GIRAUD Sylvie (pouvoirs donnés à HELSEN Véronique)

ABSENT : GALLAND Daniel

Monsieur le Maire explique que le contrat d'accroissement temporaire d'activité d'un agent technique de la commune arrive à terme et ne peut pas être reconduit. Il propose de positionner cet agent sur un contrat d'emploi permanent à temps complet sur la base de l'article 3-3 3° pour une durée de 3 ans maximum renouvelables dans la limite totale de 6 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention :

- **DECIDE** d'établir un contrat à durée déterminée à temps complet sur la base de l'article 3-3 3° pour une durée de 1 an
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prévoir les crédits nécessaires au budget
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les actes nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE